



S3 de LILLE  
209 rue Nationale 59000 LILLE  
Tél. 03 20 06 77 41 Fax 03 20 06 77 49  
Courriel : s3lil@snes.edu

Lille, le 13 novembre 2014

Karine BOULONNE  
Secrétaire académique SNES

A

Monsieur le Recteur de l'académie de Lille  
Cité Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
59000 LILLE

Objet : Constitution de la banque académique

Monsieur le Recteur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la constitution de la banque académique concernant l'épreuve en cours d'année de compréhension de l'oral 2015.

Par le courrier en date du 3 novembre, les collègues de langues vivantes sont sollicités pour fournir 4 sujets par langue et par établissement, ce qui est le double de ce qui avait été demandé l'an dernier. Cette demande est certes modulée par l'expression « autant que faire se peut » mais cela ne permet pas d'atténuer le sentiment d'incompréhension, de mécontentement voire de colère éprouvé par l'ensemble des collègues d'autant que les épreuves en cours d'année (ECA) ont considérablement alourdi leur charge de travail.

Si nous comprenons bien qu'une banque de sujets académique est la garantie non négligeable pour les enseignants de LV de disposer de documents vérifiés et approuvés, elle ne peut être qu'une étape avant la réalisation d'un sujet national comme pour les épreuves écrites. Il est en outre possible pour cette année de mutualiser les banques académiques constituées l'an dernier afin de répondre à la demande des collègues.

Cela nous paraît simple à réaliser et nous vous demandons solennellement, Monsieur le Recteur, de transmettre notre demande à Mme la Ministre.

En ce qui concerne le déroulement des épreuves, nous nous étonnons vivement de l'impossibilité de l'anonymat des copies précisée dans le courrier du 3 novembre alors même que la note de service n°2014-003 du 13-1-2014 (MEN-DGESCO A2-1) stipule que « Cette mise en œuvre n'exige ni n'interdit l'édition de convocations ou l'anonymat des copies » et vous demandons donc de permettre, dans un souci d'équité des candidats face à l'examen, de rendre possible cet anonymat, comme cela est le cas dans de nombreuses académies.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre profond attachement au Service Public de l'Éducation nationale.

Karine BOULONNE,  
Secrétaire académique.